



16 rue du Moulin  
44000 NANTES  
T. 02-40-41-95-46  
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr

SITE : [www.cgt-nantes.fr](http://www.cgt-nantes.fr)

## SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

# CTP du 1er octobre 2012



### 1. INTRODUCTION

#### 1.A – Approbation du procès verbal du 25 juin 2012

Votes :

Pour : élus (12), CGT (3), CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), FO (3)

### 2. GESTION DE L'EMPLOI

#### 2.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

##### 2.A.1. Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions

Le dossier porte sur l'évolution des postes pour la période de juin à octobre 2012. Le solde est de +18 postes pour la Ville et de -1 poste pour le CCAS.

Les principales créations de poste sont en corrélation avec des ouvertures ou extension d'établissements tels que les multi-accueils Chêne des Anglais et Michelet et l'école Aimé Césaire. Un poste a également été créé pour renforcer le Service Orientation Mobilité.

Votes :

Pour : élus (12)

Abs : CFDT (4), UNSA (1), CFTC (1), CGT(3), FO (3)

##### 2.A.2. Orientations générales pour le plan de formation 2013 à 2015

Le dossier reprend les axes prioritaires du plan de formation pour la période 2013-2015 :

- Garantir l'acquisition des savoirs de base
- Adapter les compétences liées à l'emploi
- Accompagner les projets professionnels en lien avec les projets de la collectivité ou un projet personnel
- Accompagner le management de la sécurité et de la santé au travail
- Garantir et développer les compétences managériales
- Accompagner la prise en compte de la responsabilité sociétale de la collectivité

Il a été rappelé que le DIF est une demande individuelle à l'initiative de l'agent, et ne doit pas se substituer à la formation de professionnalisation liée au poste et aux besoins du service.

La CGT a tenu à apporter un bémol sur la politique menée en termes de Ressources Humaines concernant « les évolutions du service public et leur mise en œuvre organisationnelle dans un contexte nécessitant de maîtriser la masse salariale ». Créer de nouveaux services à effectif constant ne peut être la seule perspective d'évolution.

Votes :

Pour : élus (12), CFTC (1), FO (3), CFDT (4),

Abs : CGT(3), UNSA (1)

##### 2.A.3. Détermination des ratios d'avancement de grade de la catégorie B et de la catégorie C

Le dossier présenté porte sur la détermination des ratios d'avancement de grade pour les catégories B et C. Ceux-ci impactent directement les avancements de grade soumis à la CAP du 29 novembre.

La déclaration de la CGT est jointe au présent compte-rendu.

Votes :

Pour : élus (9)

Contre : CFDT (4), CFTC (1), FO (3), CGT (3), UNSA (1)

***Le CTP a donc émis un avis défavorable sur ce dossier. Il appartient donc à Monsieur le Maire de suivre ou non cet avis.***

## **2.B – Prévoyance – Avis préalable sur le choix du contrat**

Conformément au cadre réglementaire relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire (prévoyance), le Comité des Œuvres Sociales ne peut rester gestionnaire du dispositif actuel. C'est pourquoi la Ville de Nantes a lancé un appel d'offres auquel 10 candidats ont répondu.

Il est proposé au CTP de statuer sur le choix d'un prestataire : Collecteam.

La CGT s'est indigné du choix de ce prestataire et a fait une déclaration à ce titre (ci-joint).

Votes :

Pour : élus (11), UNSA (1), CFTC (1), CFDT (4), FO (3)

Contre : CGT (3)

Abst : 1 élu

## **2.C – Gestion du temps (report des congés annuels non pris du fait de la maladie)**

Suite à une jurisprudence de l'union européenne, la municipalité se doit d'adapter le dispositif de gestion du temps en matière de report des congés annuels non pris du fait de la maladie, des congés de maternité, de paternité et les congés parentaux.

Il est acté que ce report est fixé au 31 janvier de l'année n+2. Le planning de ces congés devra être établi conjointement entre l'agent concerné et son service.

Il a également été validé que les agents dont le temps de travail est annualisé pourront alimenter leur CET dès lors que 20 jours de congés payés auront été pris durant l'année de référence.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1), CFTC (1), CGT (3), CFDT (4), FO (3) CGT (3)

# **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

## **3.A – Département Général des Ressources Numériques – création d'un service d'appui aux communes pour l'usage de Géonantes entre Nantes Métropole et 22 communes de la communauté Urbaine dont la Ville de Nantes**

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, il est proposé le recrutement d'un agent titulaire de catégorie A pour une mission de 2 ans. Ce poste est mutualisé à Nantes Métropole et son coût salarial réparti sur les 22 communes volontaires.

Votes :

Pour : élus (12), CGT (3), CFTC (1); FO (3) UNSA (1),

Contre : CFDT (4),

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES**

### **4.A – DGORH : Adaptation de l'organisation**

#### Intégration de la mission Label Diversité au sein de la Mission Coordination de la Politique RH

Pour cela, il est proposé de mutualiser le poste de chargé de mission Label Diversité.

La CGT est intervenue sur la requalification de ce poste précédemment poste de B occupé par un agent de catégorie C bénéficiant d'une indemnité différentielle. Aujourd'hui le dossier soumis propose que ce poste soit requalifié de B en A. Nous avons donc dénoncé le fait que ce poste de catégorie A puisse continuer à être occupé par un agent de catégorie C. Nous souhaitons donc voir ce poste ouvert à un appel à candidature. En effet, de nombreux agents peuvent prétendre à une nomination (concours, examen professionnel, déroulement de carrière).

Votes :

Pour : élus (12), CFTC (1),  
Contre : CGT (3), FO (3)  
Abs : CFDT (4), UNSA (1),

#### Intégration de la mission centre ressources e-démarches et engagements de services au DGORH

Il est proposé de mutualiser 3 postes de la Direction de l'Animation et de la Coordination au sein de la DGDCST. Un de ces postes sera occupé par la Directrice des Ressources Humaines.

Pour la CGT, il n'est pas concevable que la DRH de la ville de Nantes soit sur un poste mutualisé. De plus, nous dénonçons un cumul de poste qui n'est pas propice à un suivi efficace des dossiers des agents.

Votes :

Pour : élus (12)  
Contre : CGT (3), FO (3), CFTC (1)  
Abs : CFDT (4), UNSA (1)

### **4.B – DGORH : DRH- Création du Service Relations Sociales**

La collectivité propose de créer une cellule autour des activités Dialogue social de proximité – CAP – discipline – CTP. Pour ce faire, une réorganisation est soumise afin de redéfinir les différentes missions.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)  
Abs : CFTC (1), CGT (3), FO (3), CFDT (4),

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE ET AUX TERRITOIRES**

### **5.A – DEMS : Adaptation de l'organisation du travail des infirmiers et infirmiers référents en EHPAD**

Ce dossier propose une nouvelle organisation du soin infirmier en EHPAD, celle-ci sera à terme applicable aux 6 EHPAD.

Les objectifs retenus sont :

- Proposer une organisation améliorant les conditions de prise en charge de nos résidents avec une couverture du temps infirmier plus importante, notamment le soir et les week-ends.
- Identifier une fonction d'infirmier coordinateur à hauteur de 0,75 ETP par EHPAD, en complément de la fonction d'infirmier de soins.
- Assurer une réponse infirmière 24h/24h

3,5 ETP infirmiers ont été accordés par l'ARS pour les 4 EHPAD historiques et 2,5 ETP pour Pirmil et Fonteny.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), UNSA (1), FO (3)

### **5.B – Direction des Solidarités : Pôle Personnes Agées : Nouveaux horaires à la Maison des Aidants**

Après deux ans et demi d'ouverture de la Maison des Aidants, plateforme d'accueil et de répit pour les personnes intervenant auprès des malades Alzheimer, la collectivité souhaite adapter les horaires d'ouverture au public, en fonction de la fréquentation actuelle de l'équipement :

- du lundi au vendredi, de 14h à 18h
- le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, de 8h30 à 12h30.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)

Abst : FO (3)

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE**

### **6.A – Musée des Beaux-arts : organisation temporaire de l'exposition « Si j'avais un marteau »**

Pendant la fermeture du musée des Beaux Arts, la collectivité organise des expositions dans la « HAB Galerie » au Hangar à Banane.

Des agents d'accueil et de surveillance sont donc amenés à prendre leurs fonctions sur ce nouveau lieu d'embauche.

Le dossier précise les modalités horaires pour ces agents.

Votes :

Pour : élus (12), CFTC (1), UNSA (1)

Contre : FO (3),

Abstention : CGT (3), CFDT (4),

## **7. DIRECTION GÉNÉRALE ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES**

### **7.A – Département Général des Ressources Numériques – Evolution organisationnelle de la Mission Qualité Gestion (pour information)**

Ce Département est mutualisé, c'est pourquoi ce dossier est présenté à titre d'information et ne fait l'objet d'aucun vote.